

CONTRAT DE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

Relatif au paiement des factures émises par la Commune de Saint Etienne de Saint Geoirs

Entre NOM – Prénom :
demeurant

Et la Commune de Saint Etienne de Saint Geoirs, représentée par son Maire, Monsieur Michel VEYRON
Il est convenu ce qui suit :

Le paiement des prestations communales qui feront l'objet d'une facturation mensuelle sera effectué par prélèvement automatique conformément aux dispositions du présent contrat.

1 – Dispositions générales :

Adhésion : votre demande doit être effectuée avant le 20 du mois M pour le prélèvement des factures émises au cours du mois M+1 (exemple : avant le 20/09/2023 pour le prélèvement de la facture des prestations du mois de septembre envoyée à la famille au début du mois d'octobre).

2 – Montant et date du prélèvement :

Le montant du prélèvement correspond à la totalité de la facture émise. Le prélèvement est effectué le 5 du mois M+2 (exemple : le 5 novembre pour la facture des prestations du mois de septembre).

3 – Changement de compte bancaire :

Le redevable qui change de numéro de compte bancaire, d'agence, de banque ou de banque postale, doit se procurer un nouvel imprimé de demande et d'autorisation de prélèvement auprès des services de la Commune.
Il conviendra de le remplir et de le retourner accompagné du nouveau Relevé d'Identité Bancaire ou Postal à l'accueil de la Mairie de St Etienne de St Geoirs au moins 2 mois avant la date de prélèvement prévue.

4 – Changement d'adresse :

Le redevable qui change d'adresse **doit avertir sans délai** les services de la Commune.

5 – Renouvellement du contrat de prélèvement automatique :

Sauf avis contraire de l'abonné, le contrat de prélèvement bancaire est automatiquement reconduit l'année suivante ; l'abonné établit une nouvelle demande uniquement lorsqu'il a, auparavant, dénoncé son contrat et qu'il souhaite à nouveau bénéficier du prélèvement automatique pour l'année suivante.

6 – Echéances impayées :

Si un prélèvement ne peut être effectué sur le compte du redevable, il ne sera pas automatiquement représenté.

Les frais de rejet sont à la charge du redevable.

L'échéance impayée augmentée des frais de rejet est à régulariser auprès du service de gestion comptable de Saint-Marcellin.

A....., le
Signature de l'abonné (**précédée de la mention *lu et approuvé***)

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence unique du mandat :

Type de contrat : CONTRAT DE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE relatif au paiement des factures des prestations communales

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) la commune de st Etienne de st Geoirs à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la commune de st Etienne de st Geoirs. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :
- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA

FR 40 ZZZ 538998

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER
Nom, prénom :
Adresse :
Code postal :
Ville :
Pays :

DESIGNATION DU CREANCIER
Nom : COMMUNE DE ST ETIENNE DE ST GEOIRS
Adresse : Place Alexandre Gagneux
Code postal : 38590
Ville : SAINT-ETIENNE DE SAINT-GEOIRS
Pays : France

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)			IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)		
B A N					()

Type de paiement : Paiement récurrent/répétitif <input type="checkbox"/>
Paiement ponctuel <input type="checkbox"/>

Signé à :

Signature :

Le (JJ/MM/AAAA) :

--

DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MEME ET LE CAS ECHEANT) :

Nom du tiers débiteur :

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (au format IBAN BIC)

Rappel :

En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par la commune de st Etienne de st Geoirs. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec la commune de st Etienne de st Geoirs.